

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 25 octobre 2023 à 9 h 12 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mme Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe.

CE-20231025-3456

RATIFICATION - TRANSACTION ET QUITTANCE -
ENTENTES DE PRINCIPE - 9183-1529 QUÉBEC INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier la transaction et quittance et les ententes de principe intervenues entre 9183-1529 Québec inc., Ville de Laval et les propriétaires mis en cause le 17 novembre 2021 pour mettre fin au litige dans le dossier de la Cour supérieure numéro 540-17-013569-198.

(SD-2023-5081)

CE-20231025-3457

APPROBATION - CESSION - LOT 1 197 955

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la cession du lot 1 197 955 du cadastre du Québec, devant servir de rue tel que prévu à l'entente MOP 17125, à intervenir entre 9183-1529 Québec inc., ses représentants, successeurs ou ayants droit et la Ville de Laval, pour la somme de 1 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-5081)

CE-20231025-3458

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉSIGNATIONS -
CONSEIL D'ADMINISTRATION - COMPLEXE MULTI-SPORTS
DE LAVAL INC.



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de désigner M. Pierre Marchand à titre d'administrateur indépendant représentant la Ville de Laval au sein du conseil d'administration du Complexe Multi-Sports de Laval inc., et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable;

de désigner M. Sylvain Noël, chef de division sport et activité physique au Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à titre d'observateur au sein dudit conseil d'administration, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

(SD-2023-5145)

CE-20231025-3459

LETTRE D'ENTENTE 2019-2023-032 - FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente 2019-2023-032 à intervenir entre la Fraternité des policiers de Laval inc. et la Ville de Laval concernant le retrait du statut d'auxiliaire de la convention collective;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-4839)

CE-20231025-3460

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 52530, pour une période de 52 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-4937)



CE-20231025-3461

MUTATION - SUPERVISEUR SIGNALISATION ÉLECTRICITÉ
ÉLECTRONIQUE - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES
PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de procéder à la mutation de l'employé numéro 47536, avec une période d'essai de 6 mois, au poste de superviseur signalisation électricité électronique au Service des immeubles, parcs et espaces publics.

(SD-2023-5013)

CE-20231025-3462

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - RESSOURCES
HUMAINES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant ce service, soit:

la modification du poste permanent vacant d'agent centre de services RH prévu au budget 2023, classe 3, au salaire annuel de 62 063,14 \$ avec un seuil d'engagement de 40 341,03 \$, en un poste d'agent centre de services RH, classe 4, au salaire annuel de 66 409,36 \$ avec un seuil d'engagement de 43 166,08 \$;

code budgétaire: 27804-162000-111130;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-5015)

CE-20231025-3463

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - URBANISME

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de l'urbanisme, soit:

la création de 2 postes permanents de conseiller professionnel habitation, classe 10, au salaire annuel de 115 508,07 \$ avec un seuil d'engagement de 87 812,81 \$;

code budgétaire: 43104-612100-111150;



les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-5040)

CE-20231025-3464

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - ENQUÊTEUR BIELT - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 42140, pour une période de 156 semaines, au poste d'enquêteur BIELT au Service de police, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-5059)

CE-20231025-3465

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - ENQUÊTEUR BIELT - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 41287, pour une période de 156 semaines, au poste d'enquêteur BIELT au Service de police, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-5061)

CE-20231025-3466

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE - AUDITEUR INTERNE
EXPERT ENQUÊTE ÉTHIQUE - POLICE**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 42895, pour une banque de 400 heures sur une période maximale de 52 semaines, au poste d'auditeur interne expert enquête éthique au Service de police, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.



(SD-2023-5065)

CE-20231025-3467

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - AUDITEUR INTERNE
EXPERT ENQUÊTE ÉTHIQUE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 40841, pour une banque de 400 heures sur une période maximale de 52 semaines, au poste d'auditeur interne expert enquête éthique au Service de police, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5066)

CE-20231025-3468

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de suspendre sans solde, pour une période d'une semaine, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 17 octobre 2023.

(SD-2023-5085)

CE-20231025-3469

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX
PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 53996, pour une période de 52 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-5095)

CE-20231025-3470

STAGE - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



d'autoriser l'employé numéro 54716 à effectuer un stage non rémunéré, pour une période de 5 semaines, au poste de stagiaire au Service de la gestion de l'eau, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5108)

CE-20231025-3471

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - GESTION DE L'EAU

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de la gestion de l'eau, soit:

la création d'un poste permanent d'ingénieur réalisation et intégration, classe 12, au salaire annuel de 123 474,14 \$ avec un seuil d'engagement de 93 868,87 \$;

code budgétaire: 56201-411500 -111150;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-5116)

CE-20231025-3472

PROMOTION - CHEF DE DIVISION PLANIFICATION DE PROJETS - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 50001, engagé au poste de responsable location et aménagement au poste de chef de division planification de projets au Service des immeubles, parcs et espaces publics, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5160)

CE-20231025-3473

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la modification du poste permanent vacant de lieutenant (0083), au



salaire annuel de 118 726 \$, en un poste de lieutenant-détective, aux mêmes salaire et conditions;

code budgétaire: 40304.211350.111160;

les réaménagements budgétaires découlant de la recommandation précitée;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-5167)

CE-20231025-3474

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 52497, pour une période de 52 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-5168)

CE-20231025-3475

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 53997, pour une période de 52 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-5211)

CE-20231025-3476

SUSPENSION

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de suspendre sans solde, pour une période de 2 mois, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines le 24 octobre 2023.

(SD-2023-5251)

CE-20231025-3477

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 231 779 du cadastre du Québec, situé du 1785 au 1787, rue le Royer, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4893)

CE-20231025-3478

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 762 470 du cadastre du Québec, situé au 628, rue de Ronchamp, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4902)

CE-20231025-3479

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 2 825 813 du cadastre du Québec, situé au 509, rue Provost, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention



d'un jugement final.

(SD-2023-4905)

CE-20231025-3480

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire des lots 1 781 463, 1 781 464, 1 781 465, 1 781 466, 1 781 468, 1 781 469, 1 781 470, 1 781 471, 1 781 472, 1 781 473, 1 781 474 et 1 781 475 du cadastre du Québec, situés au 3939, boulevard Sainte-Rose, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4984)

CE-20231025-3481

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 189 474 du cadastre du Québec, situé au 2525, avenue du Havre-des-Îles, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4828)

CE-20231025-3482

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 263 885 du cadastre du Québec, situé au 658, rue Fleury, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.



(SD-2023-4898)

CE-20231025-3483

APPROBATION - CONTRAT DE LOCATION ET DE SERVICES
- COLLÈGE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat de location et de services à intervenir entre la Ville de Laval et le Collège Laval concernant la location du Théâtre Marcellin-Champagnat pour la cérémonie du Service de sécurité incendie qui aura lieu les 17 et 18 novembre 2023, au montant de 12 985,56 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat.

(CT:1750468)
(SD-2023-2399)

CE-20231025-3484

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 377 035 du cadastre du Québec, situé au 153, rue du Poitou, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4908)

CE-20231025-3485

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 613 007 du cadastre du Québec, situé au 1142, rue Mélisande, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.



(SD-2023-4892)

CE-20231025-3486

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 798 015 du cadastre du Québec, situé au 1605, rue de Padoue, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4986)

CE-20231025-3487

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 494 946 du cadastre du Québec, situé au 1887, rue Capitol, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4988)

CE-20231025-3488

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 255 048 du cadastre du Québec, situé au 4641, 12e Rue, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4895)



CE-20231025-3489

PROCÉDURES - PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre toutes les procédures judiciaires requises contre le propriétaire, tout autre propriétaire subséquent, l'occupant ou le locataire du lot 1 268 712 du cadastre du Québec, situé au 4, boulevard Archambault, concernant la contravention au Règlement L-12137 de la Ville de Laval, au CBCS 2010 Chapitre bâtiment du Code de sécurité et à tout autre règlement de la Ville, et ce, jusqu'à la cessation de l'infraction ou l'obtention d'un jugement final.

(SD-2023-4990)

À 10 h 07, Mme Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, prend son siège.

À 11 h 47, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et
président du comité exécutif

Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe